

Département de Loir-et-Cher

BEUCE VAL DE LOIRE
Communauté de Communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente-et-un mars à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes Beuce Val de Loire s'est réuni en la salle de l'espace culturel à Mer, sous la présidence de monsieur Pascal HUGUET, président.

Étaient présents :

Mmes et MM. Christelle PELLÉ, Marc GAULANDEAU, Catherine BLOQUET-MASSIN, Pascal HUGUET, Jean-Yves GONIDEC, Jean-Michel SAUVAGE, Jean-Louis FESNEAU, Antoine BECK, Jean-Luc DUMOULIN, David ALBARET, Bruno DENIS, Astrid LONQUEU, Annie BERTHEAU, Arnaud BOTRAS, Marie DUBREUIL, Christophe ELIE, Gilbert FLURY, Christine HUET, Sandra LEMOINE-CABANNES, Martine NODOT, Vincent ROBIN, Christian JUSTINE, Jean-Pierre ARNOUX, Françoise BOISSÉ, Denis LAUBERT, Joël NAUDIN, Xavier VROMMAN, Philippe BEAUJOUAN, Philippe HUGUET, Frédéric DEJENTE, Annie-Claude LEMAIRE, Jean-Marc LEROUX, Josiane BOURGOIN, Jacques BOUVIER, Guy TERRIER.

Étaient absents excusés et ayant donné procuration :

Mmes et MM. Catherine BAUDOIN – procuration donnée à Christelle PELLE, Yvonnick BEAUJOUAN- procuration donnée à Mme Martine NODOT, Aurore CASATI - procuration donnée à Vincent ROBIN, Yves CHANTEREAU – procuration donnée à Jean-Luc DUMOULIN, Jean COLY – procuration donnée à Marie DUBREUIL, Maryline GAROT – procuration donnée à Christian JUSTINE, Stéphane MALANDAIN – procuration donnée à Christophe ELIE, Céline MILLET – procuration donnée à Christine HUET, Grégory MILLET – procuration donnée à Annie BERTHEAU, Michel PEIGNANT – procuration donnée à Jacques BOUVIER.

Était absent excusé :

Marc FESNEAU, Jean-François MEZILLE, Olivier THEOPHILE, Florence DEPUICHAFFRAY, Pierre DEPUYMALY.

Date de la convocation : 24 février 2022

Nombre de conseillers en exercice :
50 titulaires et 25 suppléants

Titulaires présents : 35
Suppléants votants : 0
Pouvoirs : 40
Total votants : 45

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Catherine BLOQUET-MASSIN a été désignée secrétaire de séance.

Délibération : DEV ECO_DEL_2022_31

Objet : Adhésion à l'agence DEV UP Centre Val de Loire pour l'année 2022

Vu les statuts de la Communauté de communes Beauce Val de Loire et notamment son article 4.1.1 mentionnant les actions de développement économique ;

Monsieur DEJENTE, Vice-Président en charge du développement économique expose :

L'Agence DEV'UP Centre Val de Loire est une structure de statut associatif, créée par le Conseil Régional Centre Val de Loire le 1^{er} janvier 2017 dont le siège est situé à Orléans (45).

DEV'UP fédère l'ensemble des acteurs économiques régionaux, de la Région aux intercommunalités, du Conseil Economique Social Environnemental (CESER) aux chambres consulaires, des services de l'État aux organismes financiers, des pôles de compétitivité jusqu'au réseau de la Recherche. Un engagement collectif inédit ayant pour finalité l'emploi et le soutien aux entreprises régionales et aux territoires.

Véritable point d'entrée en région Centre-Val de Loire, l'agence accompagne toute entreprise ou porteur de projet économique (innovation, implantation, investissement, reprise, recherche de partenaires, export...) via notamment ses 6 antennes départementales, réseau technique, opérationnel et de conseil. Ses équipes assurent des prestations sur-mesure en matière de :

- Animation du territoire et des acteurs économiques régionaux
- Attractivité du territoire
- Développement à l'international (export, programmes européens)
- Information économique

Le 20 septembre 2021, le Bureau de DEV'UP a conforté la décision de l'assemblée générale du 3 mai, d'ouvrir l'adhésion à DEV'UP à l'ensemble des EPCI du Centre-Val de Loire . Auparavant, seules les Métropoles, les Agglomérations et 12 Communautés de communes (soit 2 par département) étaient représentées au sein de la gouvernance.

Le 21 novembre 2021, l'AG extraordinaire de DEV'UP a entériné la mise en place de l'Assemblée Spéciale des EPCI.

- Cette assemblée aura vocation à représenter les 70 Communautés de communes de la région Centre-Val de Loire, aux côtés des 2 Métropoles (Orléans et Tours) et des 7 Agglomérations (Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux, Dreux, Montargis, Vendôme).
- Parmi ces 70 Communautés de communes, sous réserve de l'adhésion à l'agence, 12 seront ainsi désignées (soit 2 Communautés de communes par département) pour siéger à l'Assemblée générale de DEV'UP avec voix délibérative et représenter les territoires de la région Centre-Val de Loire qui ne sont ni des Métropoles ni des Agglomérations.
- Pour le Loir-et-Cher les représentants sont Pascal Bioulac – Cœur de Sologne et Jean-Luc Brault – Val de Cher Controis.

Détail de l'offre de services

1) Offre de services de base hors adhésion :

- ✓ **Attractivité** : diffusion des cahiers des charges investisseurs – sources Dev'up Business France
- ✓ **Animation territoriale** :
 - accès aux Comités de coordination Techniciens
 - accès au réseau des développeurs

- accès aux outils du réseau des développeurs (extranet entreprise – accès à la base entreprise)
- ✓ Développement endogène : accompagner les entreprises du territoire (croissance, innovation, export, © du Centre)
- ✓ Etude : support d'information, observation économique, études, notes conjoncture

Considérant que l'Agence DEV'UP sollicite les EPCI pour une adhésion (1000€* pour la CCBVL) qui permet un accès à une offre de services plus large:

2) Offres de services complémentaire pour les adhérents :

- ✓ Attractivité :
 - diffusion des cahiers des charges investisseurs - sources Ancoris, Géolink
 - publication et promotion des biens immobiliers et touristiques sur Setting'up
 - accès au pré-diagnostic Tourisme (In-Extenso)
 - participation à des actions spécifiques de prospection (salons, missions Business France...)
- ✓ Animation territoriale :
 - accès au programme de formation de l'Université des développeurs
 - accès aux outils du réseau (extranet entreprise – historique des diagnostics/ SVP juridique)
 - organisation d'évènements et ingénierie pour des projets spécifiques (en fonction des ressources)


*Grille de cotisation 2022

EPCI	Nombre d'habitants	Cotisation
Métropoles	+ 200 000	5 000€
Agglomérations	53 001 à 200 000	3 500€
Communautés de communes	30 001 à 53 000	2 000€
	20 001 à 30 000	1 500€
	10 001 à 20 000	1000 €
	- 10 000	500€

Considérant que les actions mises en œuvre par l'agence DEV'UP Centre Val de Loire sont complémentaires du travail déployé par le service développement économique de la CCBVL et pourront faciliter la recherche, l'accueil et le développement d'entreprises sur le territoire de la Communauté de communes Beauce Val de Loire ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADHÉRER** à l'agence DEV'UP Centre Val de Loire et de verser les 1000 euros correspondant à cette adhésion pour l'année 2022 ;
- **D'AUTORISER** le président à renouveler cette adhésion chaque année pendant la durée du mandat
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document relatif à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le 
ID : 041-200055481-20220410-DEL2022_31-DE

Pour copie conforme, le 06/04/2022
Le Président,



Pascal HUGUET